

## Monuments Historiques - Restauration d'objets d'art - Participation financière de la Ville de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation des Monuments Historiques propose la restauration des objets suivants classés Monuments Historiques :

1) Restauration de 2 toiles situées dans l'église Saint-Hippolyte de Velotte, représentant l'une Saint-Ferréol, l'autre Saint- Ferjeux.

**Coût de l'opération : 104 000 F**

Plan de financement :

Etat : 41 600 F soit 40 % de la dépense

Région de Franche-Comté : 10 400 F soit 10 % de la dépense

Département du Doubs : 26 000 F soit 25 % de la dépense

Ville de Besançon, propriétaire : 26 000 F soit 25 % de la dépense.

2) Restauration de 2 toiles situées dans l'église Sainte-Madeleine, représentant l'une Saint-Boromé, l'autre Saint-Paul et Saint-Ferjeux.

**Coût de l'opération : 66 000 F**

Plan de financement :

Etat : 26 400 F soit 40 % de la dépense

Région de Franche-Comté : 6 600 F soit 10 % de la dépense

Département du Doubs : 16 500 F soit 25 % de la dépense

Ville de Besançon, propriétaire : 16 500 F soit 25 % de la dépense.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces opérations et leur plan de financement, étant précisé que la participation de la Ville sera inscrite au chapitre 92.235/65751.41040 qu'il conviendra d'abonder d'un crédit de 42 500 F par transfert du chapitre 90.235/2316.00509. 41040,

- m'autoriser à signer les engagements de dépense.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 30 septembre 1997.*